

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du lundi 03 avril 2023
DELIBERATION 2023_11

Nombre de membres 10

En exercice : 10

Présents : 8

Excusé :

Absents : 0

Pouvoir : 2

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le lundi trois avril à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, M. Sébastien LANGE, Mme Ninoslava BOZOVIC, M. Christophe BOYER, Mme Stéphanie GRECARD, Mme Maryse TEQUI, M. Didier MIRATON

Pouvoir : M. ROUX donne procuration à Mme NARDI Sandrine

M. WEISSE donne procuration à Mme Maryse TEQUI

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC

o O o

Monsieur le Maire présente le projet de budget CCAS 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal arrêté comme suit les dépenses et les recettes à inscrire au budget du CCAS 2023 :

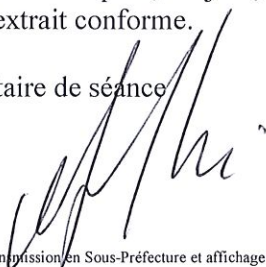
CCAS

Fonctionnement :

- Dépense :
 - o Autres charges de gestion courante 465.68 €
- Recettes :
 - o Résultat de fonctionnement reporté 465.68 €

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



Le Maire,
Claude REILHES.

